



Demande de démission abusive

Par **Mamlyl**, le **15/10/2010** à **18:13**

Bonjour,

je suis assistante maternelle et j'ai un litige avec mes anciens employeurs.

J'ai exprimé aux parents de l'enfant que j'accueillais que mon ami et moi avions l'intention de déménager, ceci avant la fin de l'année si possible.

Notre maison est trop humide et notre propriétaire ne fait pas de travaux sérieux.

J'ai aussi appris que j'étais enceinte et que mon congés maternité était le 25 décembre 2010.

Je leur ai donc dit qu'à un moment je ne serais plus disponible pour leur fille, car il fallait pendant toute l'année scolaire, que je récupère Paloma à l'école située à environ 8 Kms de chez moi.

Ils m'ont demandé une lettre de démission (que la maman a voulu en mains propres ce qui n'est apparemment pas légal dans notre emploi, je l'ai appris par la suite, en fait c'est comme si j'accueillais encore l'enfant) et le contrat à pris fin le 30 Juin, ils m'ont imposé la fin de contrat à cette date car ils avaient une solution pour leur fille à partir du 1er Juillet 2010 et n'ont pas voulu effectuer le préavis. Ils m'ont pénalisé de la moitié de mon salaire de juin en me portant responsable du préavis non effectué.

De plus j'ai reçu un dépliant de l'assurance maladie où il est indiqué que je pouvais démissionner sans préavis donc même dans ce cas ils n'ont pas à me pénaliser de la moitié de mon salaire.

J'ai besoin de quelqu'un pour le tribunal des prud'hommes mais je ne sais pas vers qui me tourner car j'ai pas les moyens de prendre un avocat et je n'ai pas droit à l'aide juridictionnelle.

À ce jour nous faisons des démarches pour un prêt immobilier.

S'il vous plaît guidez moi car je ne sais pas comment faire, la direction départementale, le conseil général, le syndicat ainsi qu'une association d'assistante maternelle me donnent raison mais personne ne veut m'accompagner dans ma démarche aux prud'hommes.

Par **julius**, le **17/10/2010** à **12:03**

Bonjour,

Il est étonnant qu'aucun syndicat n'accepte de vous suivre alors que vous considérez être dans vos droits.

Contactez moi en messagerie privé (et fournissez moi votre adresse email) afin que je vous fournisse d'autres contacts à entreprendre pour vous aider , au moins pour savoir si vos droits sont applicables.

Cordialement